

## DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 27 MAI 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le 27 mai, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Mittelhausbergen s’est réuni en mairie, sous la présidence de M. Alexandre LORENTZ, Maire de la commune.

Étaient présents : LORENTZ ALEXANDRE, FORLER BRIGITTE, HIGI CHRISTIANE, GANGLOFF HENRI-PIERRE, FORESTIER ADRIEN, GALL ALEXIA, STOLL VALERIE, RIVIERE BAPTISTE, SPANGENBERGER GREGORY, HUCKERT KATIA, HUCK BRIGITTE, FUNFROCK PHILIPPE, HEITZ PATRICIA, ERATH DIDIER, OSSWALD NICOLE, WURTZ YVES.

Ont donné pouvoir : GREGORY SPANGENBERGER a donné pouvoir FUNFROCK PHILIPPE, SCHLICHTER PASCAL a donné pouvoir à HIGI CHRISTIANE, CAGNINA MARC a donné pouvoir à GALL ALEXIA, HILSEBEIN SARAH a donné pouvoir à RIVIERE BAPTISTE.

Secrétaire de séance : RIVIERE BAPTISTE

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 19 / Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15 / Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 22 mai 2024

### DM23/2024 – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS VERT POUR L’ÉCLAIRAGE PUBLIC

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi de finance pour 2023 n°2022-1726 du 30 décembre 2022

Vu la création du fonds vert pour l’accélération de la transition écologique dans les territoires

Considérant que ce fonds vert est abondé à hauteur de 2 milliards d’euros afin de soutenir notamment les projets visant à la performance environnementale,

Considérant le projet communal de rénovation de l’éclairage public consistant à remplacer 65 points lumineux obsolètes pour un montant HT de 130 085,25 €

Considérant que ce projet est éligible au fonds vert au titre des projets visant à favoriser la performance environnementale,

Considérant que le soutien de l’Etat pour ce projet peut aller jusqu’à 40 %

Il s’agit pour le Conseil municipal :

- D’autoriser M. le Maire à solliciter une subvention pouvant atteindre 40 % du montant HT des travaux dont le montant est estimé à 130 085,25 € au titre du fonds vert pour l’accélération de la transition écologique dans les territoires pour l’opération présentée et tel que prévu dans le plan de financement suivant cette délibération,
- D’autoriser M. Le Maire à signer tous actes et documents relatifs à cette subvention
- De s’engager à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au fonds vert et le taux réellement attribué.

DEPENSES		RECETTES		
Postes de dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant HT	Taux %
Rénovation de l’éclairage public	130 085,25 €	État – Fonds vert	52.034,10 €	40 %
		Autofinancement	78 051,15 €	60 %
Total	130 085,25 €	Total	130 085,25 €	100 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 19 voix Pour :

- Autorise M. le Maire à solliciter une subvention pouvant atteindre 40 % du montant HT des travaux dont le montant est estimé à 130 085,25 € au titre du fonds vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires pour l'opération présentée et tel que prévu dans le plan de financement suivant cette délibération,
- Autorise M. Le Maire à signer tous actes et documents relatifs à cette subvention
- S'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au fonds vert et le taux réellement attribué.

DEPENSES		RECETTES		
Postes de dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant HT	Taux %
Rénovation de l'éclairage public	130 085,25 €	État – Fonds vert	52.034,10 €	40 %
		Autofinancement	78 051,15 €	60 %
Total	130 085,25 €	Total	130 085,25 €	100 %

Pour extrait conforme, le 27 mai 2024

Le Maire, Alexandre LORENTZ

